

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL, TENUE AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE SAINT-CLÉMENT, SITUÉE AU 190, MAIN, DUDSWELL,  
LE 19 DÉCEMBRE 2022, 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARIANE PARÉ,  
MAIRE

#### Sont présents :

M<sup>me</sup> Mariane Paré, maire  
M. Réjean Simard, conseiller  
M<sup>me</sup> Domenica Guzzo, conseillère  
M<sup>me</sup> Marjolaine Larocque, conseillère  
M. Réjean Cloutier, conseiller  
M<sup>me</sup> Isabelle Bibeau, conseillère

#### Est absent :

M. Vincent Dodier, conseiller

#### Secrétaire d'assemblée :

M<sup>me</sup> Solange Masson, directrice générale et greffière-trésorière

---

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Présentation du budget de fonctionnement 2023 et du Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
4. Période de questions pour le public relativement au budget 2023
5. Adoption du budget pour l'année financière 2023
6. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
7. Clôture de la séance
8. Levée de la séance

---

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum, M<sup>me</sup> Mariane Paré, maire, agit à titre de présidente et ouvre la séance à 19 h 05.

#### 2. ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 2022-251

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> DOMENICA GUZZO, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté précédemment au procès-verbal.

**LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**

M<sup>me</sup> Solange Masson, directrice générale, présente le budget de fonctionnement ainsi que le Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2023.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC RELATIVEMENT AU BUDGET 2023**

**5. ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023  
RÉSOLUTION 2022-252**

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires 2023 de la Municipalité de Dudswell annexées à la présente résolution;

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité adopte les prévisions budgétaires 2023 pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, conformément à l'article 954 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

**QUE** le document explicatif de ce budget soit diffusé sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

<b>Revenus</b>	
Recettes – Taxes sur la valeur foncière	2 650 758 \$
Tarification pour services municipaux	398 752 \$
Service de la dette	4 393 \$
Païement pour tenant lieu de taxes	10 930 \$
Réseau routier	438 723 \$
Hygiène du milieu	123 201 \$
Services rendus aux organismes municipaux	141 287 \$
Imposition de droits	159 625 \$
Intérêts	14 600 \$
Autres revenus	201 000 \$
Surplus accumulé affecté	17 230 \$
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>	<b>4 160 499 \$</b>

<b>Dépenses</b>	
Administration générale	857 879 \$
Sécurité publique	597 272 \$
Transport - Voirie municipale	995 750 \$
Hygiène du milieu	728 068 \$
Aménagement, urbanisme & développement	354 136 \$
Loisirs et culture	301 090 \$
Frais de financement	244 304 \$
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 078 499 \$</b>

<b>Montant alloué aux immobilisations 2023</b>	<b>82 000 \$</b>
--	------------------

<b>BUDGET</b>	<b>ÉQUILIBRÉ</b>	<b>EXCÉDENT</b>	<b>PRÉVU :</b>
<b>0 \$</b>			

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025  
RÉSOLUTION 2022-253**

**CONSIDÉRANT** le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 tel qu'annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité adopte le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M<sup>me</sup> Mariane Paré, présidente d'assemblée, déclare la clôture de l'assemblée.

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est levée à 19 h 45.

Présidente

Secrétaire

\_\_\_\_\_  
Mariane Paré  
Maire

\_\_\_\_\_  
Solange Masson  
Directrice générale et greffière-trésorière

